



et



Dans le cadre du dispositif de [cours en ligne d'AGTER](#) mis en place avec
l'appui de :



PROCHAINE SESSION DU COURS EN LIGNE

Face à l'accaparement des terres dans le monde, des outils d'analyse au service de l'action

13 juin - 8 juillet 2022

Dépôt des candidatures avant le 5 juin 2022

AGTER et la CMAT, dans le cadre d'un service de formation interactive initié avec l'appui de International Land Coalition, proposent aux membres d'organisations paysannes et de la société civile, professionnels du développement, chercheurs, journalistes, étudiants et toutes personnes intéressées de participer à un cours en ligne consacré à l'analyse des accaparements de terres dans le monde et au renforcement mutuel des actions pour y faire face.

La proposition en quelques mots

Ce cours réunit deux éléments propices au renforcement des personnes et des organisations dans l'action face à l'accaparement des terres :

- des contenus pédagogiques (exemples, outils d'analyse, mise en perspectives) fruit d'un travail de longue date sur les problèmes fonciers et leurs enjeux dans le monde réalisé par le réseau d'AGTER et ses partenaires,
- un échange structuré d'expériences amenées par les participant.e.s au cours issues de nombreux pays.

Pendant quatre semaines (trois thématiques et une semaine de finalisation des études de cas), ces derniers vont plus loin ensemble dans l'analyse des cas qui les mobilisent et la réflexion sur les réponses à y apporter. Ils battissent de nouvelles alliances et développent leurs stratégies.

Le cours est ouvert à un public diversifié d'acteurs et actrices des luttes contre l'accaparement des terres, d'ONG d'appui à ces luttes, de chercheurs, de journalistes, d'acteurs du développement...

La prochaine session, co-organisée par AGTER et la CMAT, présentera la caractéristique de réunir parmi ses participant.e.s, des membres de la Convergence globale des luttes pour la terre ,l'eau et les semences paysannes en Afrique de l'Ouest. Ils mettront le cours à profit pour analyser plusieurs nouveaux cas d'accaparement auxquels ils ont à faire face actuellement. À l'issue de la formation, les études de cas créées serviront à la sensibilisation, la mobilisation et la formation d'autres personnes dans le but de renforcer les collectifs d'action locale et élargie pour y faire face.

Pourquoi ce cours ?

Depuis le milieu des années 2000, l'intérêt des entreprises, des opérateurs financiers ainsi que de certains États pour les terres agricoles s'est considérablement accru. Leur prise de contrôle des terres se fait très souvent au détriment des populations qui y habitent ou qui en retirent des ressources indispensables à leur survie et qui les occupent depuis des générations. Leurs droits coutumiers sont souvent ignorés. En outre, les systèmes de production mis en œuvre sur les immenses surfaces obtenues – qui s'élèvent à des milliers voire des dizaines (ou parfois même des centaines) de milliers d'hectares par opération – sont loin d'être conformes aux besoins les plus pressants des habitants des pays qui accueillent ces mal nommés « grands investissements », à savoir la sécurité alimentaire, la durabilité environnementale et le maintien de l'emploi en milieu rural.

Dans certains contextes, la concentration des terres et des ressources par quelques personnes ou entreprises peut s'opérer sans violence apparente par le biais d'achats, de locations, d'héritages, etc., d'un « commun accord » entre les parties. Mais ces processus contribuent souvent au développement des inégalités et ne permettent pas de satisfaire l'intérêt général.

Le cours traitera ces deux grandes situations d'accaparement, avec ou sans violation apparente des droits des populations. Les participants discuteront sur la base de ces analyses de possibles réponses et propositions d'actions.

Origine du cours

L'association AGTER (www.agter.asso.fr) travaille depuis 2009 sur la problématique des accaparements de terres dans le monde. L'association et ses membres ont réalisé de nombreuses études sur ce sujet, et valorisé leurs connaissances dans de nombreux articles, des conférences et des formations universitaires dans différents pays (voir le site de ressources documentaires www.agter.org). Un élargissement de ces formations était appelé par des personnes intéressées du fait de leur pratique professionnelle - dans le domaine du développement (institutions publiques nationales ou internationales, ONG, consultants), au sein d'organisations paysannes ou d'organisations de la société civile.

Une première session a été proposée dans le cadre de la préparation du Forum Mondial sur l'Accès à la Terre qui s'est tenu à Valencia en mars 2016, à l'initiative d'AGTER et du CERAI (<http://www.landaccessforum.org/>). Organisée par AGTER en collaboration avec l'ONG MODOP et grâce à un appui financier de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme. Elle a réuni 25 participant.e.s francophones de 15 pays d'Afrique, d'Amérique latine & Caraïbes et d'Europe.

Devant le succès de ce premier cours et le nombre de demandes d'inscription très supérieur au nombre de places disponibles, AGTER a décidé, en collaboration avec le CERAI et avec l'appui de International Land Coalition (ILC), de le mettre à jour pour le proposer à nouveau en 2020, cette fois en plusieurs langues (français, anglais et espagnol), aux membres de l'ILC, aux partenaires d'AGTER et à tous les acteurs intéressés.

AGTER proposera désormais chaque année de nouvelles sessions qu'elle organisera le plus souvent avec des partenaires divers pour contribuer à en faire bénéficier à de nouveaux réseaux, intégrer des exemples plus adaptés et faire progresser les analyses présentées.

La session de juin 2021 bénéficiera de l'implication directe de la [Convergence Malienne contre l'Accaparement des Terres](#) qui partagera avec les participant.e.s son expérience à travers la présentation d'exemples dans le texte du cours, à l'occasion des visio-conférences hebdomadaires et dans le cadre de l'accompagnement des travaux participant.e.s.

La convergence est un regroupement d'organisations de mouvements sociaux maliens qui a pour but de lutter contre toute forme d'accaparement des terres y compris les ressources naturelles.

Elle est composée de cinq organisations faitières à savoir l'AOPP, la CAD Mali, la CNOP, l'UACDDDD et la LJDH.

Ses objectifs sont :

- *« Permettre aux victimes d'expropriations, de déguerpissements, d'accaparement de terres, de savoir et faire prévaloir leurs droits ;*
- *Faire arrêter légalement et légitimement toutes formes d'expulsions et d'expropriation par la violation des droits (droits humains, droits à l'alimentation...) ;*
- *Exiger une réparation de préjudices tant matériel qu'immatériel ;*
- *Créer des cadres structurés ou non rendant opérationnel toutes actions en lien avec les objectifs de la Convergence entre autres une clinique juridique. »*

Elle œuvre depuis sa mise en place en 2012.

Le cours est également articulé au processus d'échanges d'expériences et renforcement mutuel du [Forum mondial des Luites pour la terre et les ressources naturelles](#), qui a été lancé en mai 2021.

Public cible

Ce cours s'adresse aux personnes concernées, de près ou de loin, dans leur quotidien ou dans leur vie professionnelle, par des situations d'accaparement de terres. Il cherche à réunir des acteurs d'origines variées dont l'échange des expériences, présentées à travers le cadre d'analyse proposé, est le gage supplémentaire du renforcement des capacités d'analyse et d'action des participant.e.s.

Cette formation a été conçue pour un public large, principalement des membres des organisations paysannes et de la société civile, des professionnels du développement (ONG, ministères, agences de développement, consultants indépendants...), ainsi que des chercheurs, des étudiants et des journalistes.

Si les sessions sont systématiquement proposées aux organisations membres de la International Land Coalition, aux personnes et organisations qui avaient signé l'appel à l'organiser le Forum Mondial sur l'Accès à la Terre en 2016 à Valencia (Espagne) et aux participant.e.s au [Forum des luttes pour la terre les ressources naturelles](#), elles sont ouvertes à toutes les personnes (et organisations) intéressées.

Prérequis

1. Pouvoir consacrer 10 heures par semaine au cours.
2. Avoir accès à une connexion internet stable et la possibilité de recevoir et d'envoyer des documents en format .doc et .pdf ainsi que des commentaires et questions par email.

Qu'allez-vous apprendre et comment allez-vous apprendre ?

L'objectif central du cours est de fournir des outils pour l'analyse des situations d'accaparement de terres et pour l'action. Ces outils ont été conçus à la suite d'un examen des diverses formes prises par ce phénomène dans le monde, et des réponses très diverses qu'elles reçoivent. Ils permettent d'appréhender à la fois les spécificités de chaque cas particulier et leurs caractéristiques communes. Ils facilitent ainsi la conception d'actions conjointes et les coalitions entre acteurs et organisations mobilisées face à des accaparements distincts, et avec des organisations qui agissent sur un terrain politique et juridique allant au-delà du cas particulier.

Le cours constitue **un espace d'échange** qui permet de partager les points de vue des participants. Les participants ne sont pas là pour apprendre de façon passive, en écoutant

des conférences magistrales, comme c'est souvent le cas dans les formations à distance. Ils travaillent en dialogue direct avec l'équipe pédagogique et entre eux, au travers de *chats*, tout au long des 4 semaines de cours. Ils apportent, à partir de leur expérience, leur propre contribution aux autres apprenants. Ils doivent mobiliser les outils d'analyse qui ont été présentés pour décrire une situation qu'ils connaissent ou qui les intéresse particulièrement.

AGTER veillera par la suite à ce que ces apports ne soient pas réservés aux participant.e.s. Les études de cas qu'ils auront construites pourront être intégrées ultérieurement dans de nouvelles sessions du cours, présentées sur le site web de la International Land Coalition, et sur le Fonds documentaire dédié à la gouvernance des ressources naturelles développé par AGTER et ses partenaires (www.agter.org).

Le cours est dispensé sur une durée d'**un mois**. Il se compose de **3 modules d'une semaine chacun consacrés** respectivement à **comprendre, analyser et répondre** aux accaparements de terre, puis d'une séquence d'une semaine dévolue à la finalisation tutorée des études de cas :

- **Module I : Comprendre** ... ce qu'on appelle les accaparements de terre, comment on les définit, quelles sont leur histoire, sous quelles formes se manifestent-ils, et que représentent-ils aujourd'hui ?
- **Module II : Analyser** ... la logique économique qui est à la base des appropriations de terre à grande échelle, porter un regard critique sur les justifications qui sont avancées par leurs promoteurs, en analysant leurs impacts sur les paysanneries et sur les pays.
- **Module III : Répondre** ... aux accaparements en identifiant les diverses formes de résistance possibles, en discutant les conditions de leur succès ou de leurs échecs.
- Pendant **la quatrième et dernière semaine du cours**, les participants – toujours suivis par les animateurs de la formation – disposeront de temps pour terminer le **travail personnel** proposé durant les 3 semaines précédentes et poursuivre l'échange d'expériences et de points de vue.

Modalités de formation

Le cours est dispensé **en ligne**, sur la **plateforme pédagogique Moodle d'AGTER** <https://cours.agter.net/> et réunit régulièrement les participant.e.s lors de **visio-conférences**.

Les participant.e.s consultent sur la plate-forme le contenu du cours fait d'**analyses structurées**, illustrées par de nombreuses **études de cas**. Ils.elles ont la possibilité d'approfondir certaines notions par la lecture d'encadrés, des orientations bibliographiques et des exercices.

Chaque semaine, le cours propose :

- Des **exercices** permettant d'appliquer les analyses fournies à un cas d'accapement de terres de votre choix ;
- Des **forum de discussion** autour des différents aspects abordés dans le cours ;
- Une à deux **visio-conférences** : certaines en présence d'intervenant.e.s invité.e.s pour approfondir la thématique de la semaine, d'autres uniquement entre participant.e.s pour avancer dans l'analyse de leur cas d'étude.

L'équipe chargée de l'animation du cours suscite les échanges et accompagne la réalisation des exercices et études de cas. Elle réalise la synthèse des visio-conférences hebdomadaires. Elle reste en permanence à l'écoute des participants.

À la fin du cours, chaque participant remplit une **fiche d'évaluation**. Les observations recueillies auprès des participants sont utilisées pour améliorer le mécanisme de formation lors des sessions ultérieures.

Un **certificat** est remis par les responsables du cours à chaque participant ayant suivi l'ensemble de la formation.

Personnes ressources

La version initiale du cours a été élaborée en 2015 par **Samir El Ouaamari**, alors chargé de mission d'AGTER (aujourd'hui Maître de conférences à l'école d'ingénieurs AgroParisTech).

Il a été mis à jour en 2020 par Michel Merlet (ingénieur agronome, co-fondateur d'AGTER qu'il a dirigée jusqu'en 2020) et Mathieu Perdriault (agroéconomiste et analyste politique, Coordinateur d'AGTER depuis 2020).

Le cours est assuré par des membres d'AGTER ou d'organisations partenaires ayant une longue expérience de travail sur les questions foncières dans le monde. Le premier cours en français de 2020 sera animé par :

- **Mathieu Perdriault**, Coordinateur d'AGTER, agroéconomiste, analyste politique et facilitateur de processus multi-acteurs et de propositions dans le domaine de la gouvernance des ressources naturelles (secrétaire exécutif du Forum mondial sur

l'accès à la terre et actuellement coordinateur du Forum des Lutttes pour la Terre), 15 années d'expérience.

- **Massa Koné**, Secrétaire Général de l'Union des Association et Coalitions pour la Défense des Droits des Démunis et de Déguerpis, (UACDDDD), Porte-parole de la Convergence Malienne contre l'Accaparement des Terres (CMAT) et de la Convergence Globale des Lutttes pour la Terre, l'Eau et les semences paysannes en Afrique de l'Ouest (CGLTE-OA)
- **Des expert.e.s spécifiques** invité.e.s pour les visio-conférences.

Frais d'inscription et dispositif de bourses

Ce cours est le premier d'un dispositif permanent de formation dont la mise en place bénéficie d'un appui financier de la International Land Coalition (ILC).

Ce dispositif à but non lucratif doit cependant parvenir à autofinancer le temps de dispense et de préparation de nouveaux cours. Il implique donc des frais d'inscription. Pour pouvoir bénéficier avant tout aux personnes dont les conditions fondamentales d'existence dépendent de l'utilisation des terres et des ressources naturelles, il repose sur un **principe de solidarité** : les organisations les mieux dotées financièrement (organisations gouvernementales internationales et nationales, grandes ONG, centres de recherche, etc.) payent des **frais d'inscription** qui permettent à des membres d'organisations moins dotées de disposer de **bourses partielles ou intégrales**.

Les frais d'inscription de ce cours s'élèvent à **1 500 euros**

Les **bourses** sont destinées principalement aux membres des organisations de la société civile des pays du Sud, aux membres des organisations paysannes et aux étudiants.

Pour le cours en français de Juin - Juillet 2022, les montants des frais d'inscription et bourses seront les suivants selon la nature des organisations :

- Grandes ONG « du Nord », Centres de recherche, administrations publiques... : **1500 euros**,
- Grandes ONG « du Sud », grandes organisations paysannes : **Net à payer : 1 000 euros**. La bourse couvre donc un tiers des frais d'inscription, soit 500 Euros,
- Petites ONG, ou candidat.e.s individuel.le.s : **Net à payer : 750 euros**. La bourse couvre donc la moitié des frais d'inscription, soit 750 euros,
- Très petites ONG, ou candidat.e.s individuel.le.s disposant de peu de ressources : **Net à payer : 500 euros**. La bourse couvre les deux tiers des frais d'inscription, soit 1000 euros.
- Organisations ou candidat.e.s individuel.le.s ne disposant d'aucune ressource : : **Net à payer : 0 euros**. La bourse couvre l'intégralité des frais d'inscription, soit 1 500 euros.

Pour avoir accès à ces bourses, il est nécessaire de remplir le **formulaire de candidature joint**.

Le comité de sélection déterminera sur la base des informations fournies le montant final de la bourse auquel le ou la candidat.e pourra avoir accès.

La **sélection** des participant.e.s sera réalisée selon des critères variés : intérêt de l'organisation qui les envoie pour le sujet traité, apports en lien avec leur expérience susceptibles de contribuer à enrichir les échanges lors du cours, intérêt et motivation personnelle.

Le nombre de places étant limité à 25 participant.e.s afin d'assurer un encadrement pédagogique optimum, toutes les candidatures ne seront pas retenues. Les candidat.e.s non retenu.e.s pourront de nouveau faire une demande pour participer à la session suivante du cours, qui aura lieu approximativement 6 mois plus tard.

Dates du cours - Date limite d'inscription

Le **prochain cours en français** aura lieu

du **13 juin au 8 juillet 2022**

Remplissez et **envoyez le formulaire joint**

au plus tard le 6 juin 2022

à l'adresse électronique suivante: formation-en-ligne@agter.org

Vous recevrez une réponse définitive concernant le montant de la bourse qui vous est attribuée, le montant du reste à payer et l'acceptation de votre inscription au plus tard le **9 juin 2022**.